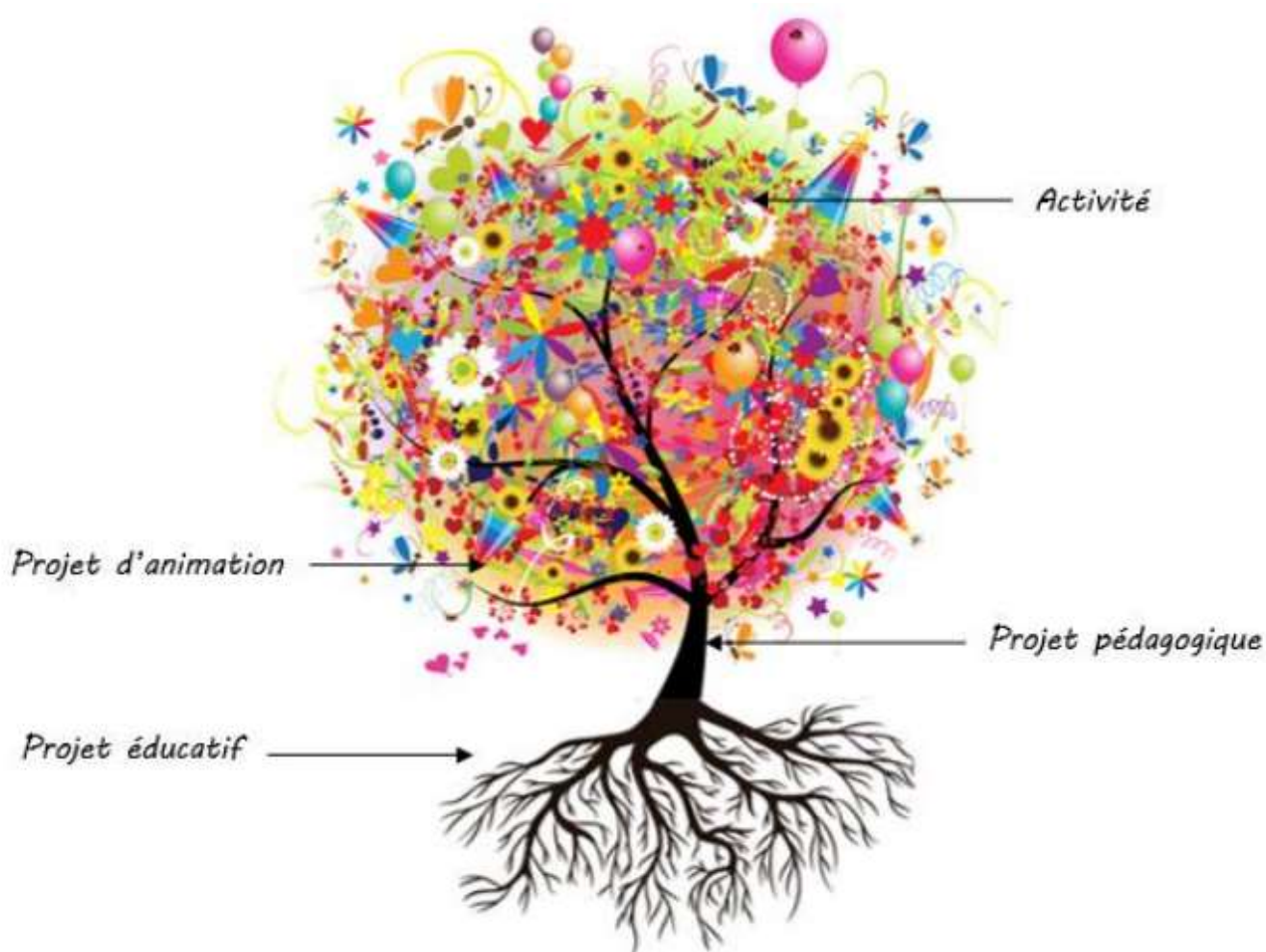


Le Projet éducatif des PEP 10 2022-2023



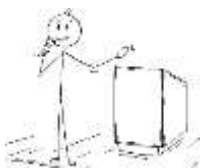


L'organisateur

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube

22 rue Albert Boivin

10 000 TROYES



Présidente de l'association

Brigitte MARION



Directrice générale de l'association

Christèle DOLL

c.doll@pep10.org



Coordonnateur du projet

Nathalie DEVIVIERS

n.deviviers@pep10.org

03.25.80.15.47



Lieux de fonctionnement

Accueil collectif de Mineurs 14 rue maréchal Foch 10270 Lusigny sur Barse
Salle Périscolaire maternelle Rue Georges Clémenceau 10270 Lusigny sur Barse
Bibliothèque communale de Lusigny sur Barse
Salle des fêtes et la Grange de Lusigny sur Barse
City stade de Lusigny sur Barse
Cantine Lusigny sur Barse
Stade de Lusigny sur Barse
Accueil collectif de Mineurs Place Aimé Chanet 10270 Courteranges
Salle Périscolaire élémentaire et maternelle
Bibliothèque de Courteranges
City stade communal de Courteranges
Cantine communale de Courteranges
Accueil collectif de Mineurs Rue de l'école 10270 Bouranton
Salle périscolaire élémentaire et maternelle
Cantine communale de Bouranton
Point lecture de Thennelières
Garderie 17 rue du sable vert 10270 Montieràmey
Garderie 41 rue du 28 Août 1944 10140 Mesnil Saint Père



Publics accueillis

Enfants de 3 à 12 ans

Nous accueillerons au maximum 80 enfants.

Les enfants seront répartis par tranches d'âge :

- ❖ 24 enfants de 3 à 6 ans
- ❖ 56 enfants de 6 à 12 ans



Dates de fonctionnement

Lusigny sur Barse

Périscolaire : 7h00 -9h00 / 17h00 -18h30

Mercredis : 7h00 à 18h30

Vacances scolaires à l'exception du 1^{er} au 15 août et la 2^{ème} semaine des vacances de Noël : Du Lundi au Vendredi 7h00 à 18h30

Exception faite des mini séjours, des sorties extérieures, des soirées organisées occasionnellement

Courteranges

Périscolaire : 7h30 – 8h45 / 12h00 – 14h00 / 16h45 – 18h45

Bouranton – Thennelière - Laubressel

Périscolaire : 7h30 – 9h00 / 12h00 – 14h00 / 17h00 – 18h45

Mercredis : 7h30 – 18h45

Garderies Mesnil St Père et Montièreamey

Périscolaire : 7h00 – 8h30 / 16h30 – 19h00



Tarifs

TRANCHES	1	2	3	4	5	6
QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 300	De 301 à 500	De 501 à 700	De 701 à 840	De 841 à 1100	> à 1101
½ heure	1.15 €	1.16 €	1.20 €	1.25 €	1.26 €	1.30 €
Forfait mensuel matin OU soir	19.70 €	19.70 €	20.80 €	21.88 €	21.88 €	22.98 €
Forfait mensuel matin ET soir	36.11 €	36.11 €	37.20 €	38.31 €	38.31 €	39.39 €
Forfait annuel matin OU soir	173.61 €	173.61 €	183.33 €	192.87 €	197.87 €	202.50 €
Forfait annuel matin ET soir	318.24 €	318.24 €	327.87 €	333.59 €	337.59 €	346.50 €
Forfait journée avec repas (les mercredis et les vacances)	2,99 €	3,97 €	5,94 €	8,59 €	14,20 €	17,99 €
Forfait ½ journée avec repas (mercredis uniquement)	2,88 €	3,00 €	4,41 €	5,74 €	8,54 €	10,44 €
Forfait ½ journée sans repas (les mercredis uniquement)	2,80 €	2,90 €	4,00 €	5,15 €	6,20 €	7,76 €

L'association des PEP 10 soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des enfants des communes de Lusigny sur Barse, Courteranges, Bouranton, Thennelières, Laubressel, Mesnil St Père, Montieramey et Montreuil sur Barse pendant les périodes périscolaires et extrascolaires organise un Accueil Collectif de mineurs dénommé ACM.

Les valeurs

Le projet PEP 2022-2026 rappelle les quatre valeurs fondamentales qui guident l'action du mouvement depuis ses origines

LAICITE

Il s'agit d'une valeur fondamentale à laquelle les PEP sont depuis toujours attachées, et d'un principe de notre République qui affirme à la fois la liberté de conscience de chaque citoyen, et l'indépendance nécessaire de l'État par rapport à toutes les organisations tendant à combattre certaines évolutions sociales au nom de convictions particulières. Principe majeur énoncé dans la Loi de 1905, elle est aussi une valeur au service d'une société plus éclairée et plus fraternelle, d'où l'importance de l'école républicaine qui forme à l'esprit critique et à la Liberté et donc nécessairement de l'école laïque, dont les PEP ont toujours accompagné les destinées.

SOLIDARITÉ

Les PEP l'affirment haut et fort : **la solidarité est un droit, égal pour tous à trouver sa place au sein de la société. Mais elle est surtout un devoir.**

Comme on le sait, cette valeur a porté l'histoire des PEP depuis l'origine. Dans une société menacée par des inégalités croissantes, par une montée inquiétante de la grande pauvreté, par un développement de l'individualisme et du repli sur soi, la solidarité est une condition nécessaire de la paix et de l'harmonie sociale. **Elle combat toutes les exclusions.** Elle impose à chacun de porter attention aux plus démunis ; elle ne saurait être subordonnée à une appartenance quelle qu'elle soit.

ÉGALITÉ

Valeur pivot et centrale de la devise républicaine, l'Égalité est au cœur de l'action des PEP.

Elle est une notion à la fois juridique, politique et sociale, condition effective d'une société plus juste. Les différences que nous constatons au sein de la société, qu'elles soient notamment liées au sexe, à l'âge, aux origines, aux convictions philosophiques ou religieuses..., ne sauraient déterminer des hiérarchies, quelles qu'elles soient. Pour autant, l'égalité ne signifie pas l'égalitarisme. **L'égalité contribue à faire reconnaître toutes les différences comme des richesses pour la société tout entière.** Elle est, sous cet angle, une valeur de base pour promouvoir une société plus inclusive.

CITOYENNETÉ

Pour les PEP, la citoyenneté, si elle se définit souvent au premier abord comme une notion juridique, dépasse de loin cette première approche. **Elle est, plus fondamentalement, la source et le lieu d'exercice du lien social en tant que tel.**

C'est pourquoi les PEP militent à la fois pour une société permettant à chaque individu de se réaliser dans la plénitude de ses droits, mais aussi pour que les modalités du vivre-ensemble s'enrichissent et s'adaptent de façon permanente aux évolutions.

Les PEP s'inscrivent dans la déclaration des droits de l'enfant qui stipule dans l'article 7 : **« L'Enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».**

L'Accueil Collectif de Mineurs est un lieu de rencontre, d'échange, de dialogue et de découverte mais aussi un endroit privilégié pour s'adonner aux joies de la pratique sportive et artistique grâce aux panels d'activités proposées.

Le projet s'insère dans une politique générale sur l'aménagement du temps de l'enfant.

Pour y parvenir, il s'agira de placer l'enfant au centre du système et de partir de ses envies, ses motivations.

Nous essayerons donc :

- d'inculquer des valeurs morales et sociales aux enfants en les responsabilisant sur les différents rôles, en facilitant leur intégration dans un groupe.
- de faire vivre des moments magiques grâce à des sorties culturelles et des mini-camps.
- de développer l'esprit d'initiative, l'imagination, la créativité des enfants par la création de spectacle.

Il va s'agir d'inscrire l'enfant dans une dynamique de réussite par une approche pédagogique différenciée, une approche ludique ou apprentissage et joie seront les mots clés.

L'A.C.M. devra permettre aux enfants de favoriser :

1. Leur épanouissement culturel, intellectuel et physique par :

- **des activités artistiques et culturelles** diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre.
- **des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement** en utilisant les ressources du territoire
- **des activités manuelles** qui développeront l'aptitude au bricolage, la coordination gestuelle, la créativité et l'imaginaire.
- **des activités physiques** et sportives en mettant l'accent sur une programmation variée.

2. Leur éveil à la vie sociale et à la prise de responsabilités par :

- L'organisation et la participation à la vie de groupe :


- en élaborant des règles de vie en commun
- en participant à la préparation et à la prise en charge des activités
- en étant responsable du matériel et des locaux
- en participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre et pendant les mini séjours (rangement, nettoyage, sécurité)


- l'équilibre entre individualité et vie de groupe :


- en favorisant l'intégration pour trouver sa place dans le groupe
- en favorisant la rencontre entre enfants selon les âges, le sexe, les origines
- en apprenant à comprendre, connaître, respecter les différences (enfant en situation de handicap par exemple) et à s'entraider
- en rencontrant les adultes de l'équipe d'animation et d'autres acteurs de leur environnement social.


L'A.C.M. s'attachera à appliquer ces principes et entre autre :

- le respect de la laïcité
- le droit pour tout membre du centre à participer aux délibérations sur la vie de celui-ci
- le devoir pour tous, quelles que soient leurs fonctions de respecter, de faire respecter et d'appliquer toutes les décisions clairement choisies par les intéressés.

OBJECTIFS	MOYENS	METHODES
<p>Aider au développement de l'enfant, en respectant l'identité et les besoins de chacun</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe - Tenir compte des besoins liés à l'âge de chaque enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A travers des activités exploitant des capacités variées. ✓ En permettant à l'enfant de s'exprimer à travers différentes activités (manuelles, sportives...) ✓ Par la mise en place de mini-séjours ✓ En proposant une grande diversité dans les activités manuelles et motrices. ✓ En respectant le rythme de vie de chacun.

OBJECTIFS	MOYENS	METHODES
<p>Aiguiser la curiosité et l'imagination de chacun</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider l'enfant à s'affirmer par des activités d'expressions - Aiguiser la curiosité de l'enfant sous forme ludique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Par la mise en place de spectacle (fin d'année ou été) ou de petite représentation durant la journée (ex : marionnette, ombre chinoise...) ✓ En proposant diverses initiations (théâtre, danse, chant...) ✓ Par la mise en place de petits jeux d'expression ✓ Par la visite de différents sites (musées...) ✓ Par la découverte de jeux dans leur cadre de vie <p>En leur permettant</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'avoir accès à la bibliothèque. ✓ En travaillant en collaboration avec différentes institutions tels que la ludothèque, les musées, les différents clubs sportifs et associations.

OBJECTIFS	MOYENS	METHODES
<p>Aider l'enfant dans l'apprentissage de sa citoyenneté</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles de vies en collectivité fixée par l'équipe pédagogique - Permettre à l'enfant d'avoir le choix dans les activités - Apprendre à l'enfant à respecter les locaux et le matériel - Respect de l'autre et de soi, sens du partage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En favorisant la rencontre et le travail avec des groupes extérieurs ✓ Par la mise en place d'un code de vie en collectivité réalisé et illustré par les enfants ✓ En donnant l'occasion à l'enfant de pouvoir participer aux différentes tâches de la vie en collectivité (débarrasser, nettoyer le matériel, aider à servir les plus petits au moment du repas) ✓ En mettant en place des temps de dialogue avec les enfants ✓ Par l'auto-inscription (sous différente forme) des enfants dans les ateliers proposés ✓ Par le rangement des jeux, du matériel et des locaux après chaque utilisation ✓ Par la remise en état du matériel détérioré dans la mesure du possible sous la vigilance des animateurs ✓ Par la mise en place d'animation collective (sous forme de grands jeux en mélangeant le public accueilli) ✓ Par l'inclusion d'enfants en situation de handicap

OBJECTIFS	MOYENS	METHODES
<p>Permettre à chacun d'exercer son autonomie au quotidien en tenant compte de ses capacités</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - Amener l'enfant à s'occuper seul de son hygiène - Amener l'enfant à prendre soins de ses affaires personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Par la sensibilisation des règles d'hygiène évoquées par les équipes pédagogiques (Affichage...) ✓ Par un retrait progressif des animateurs ✓ Par la mise en place de coins de rangement aménagés par l'équipe

Il appartient donc aux équipes éducatives de développer ces objectifs dans le cadre du projet pédagogique adapté à leur site. Afin que les familles en soient informées et pour qu'elles agissent en connaissance de cause, le projet éducatif des PEP 10 et le projet pédagogique de la structure où elles inscrivent leur enfant leur est transmis par mail préalablement à l'inscription.



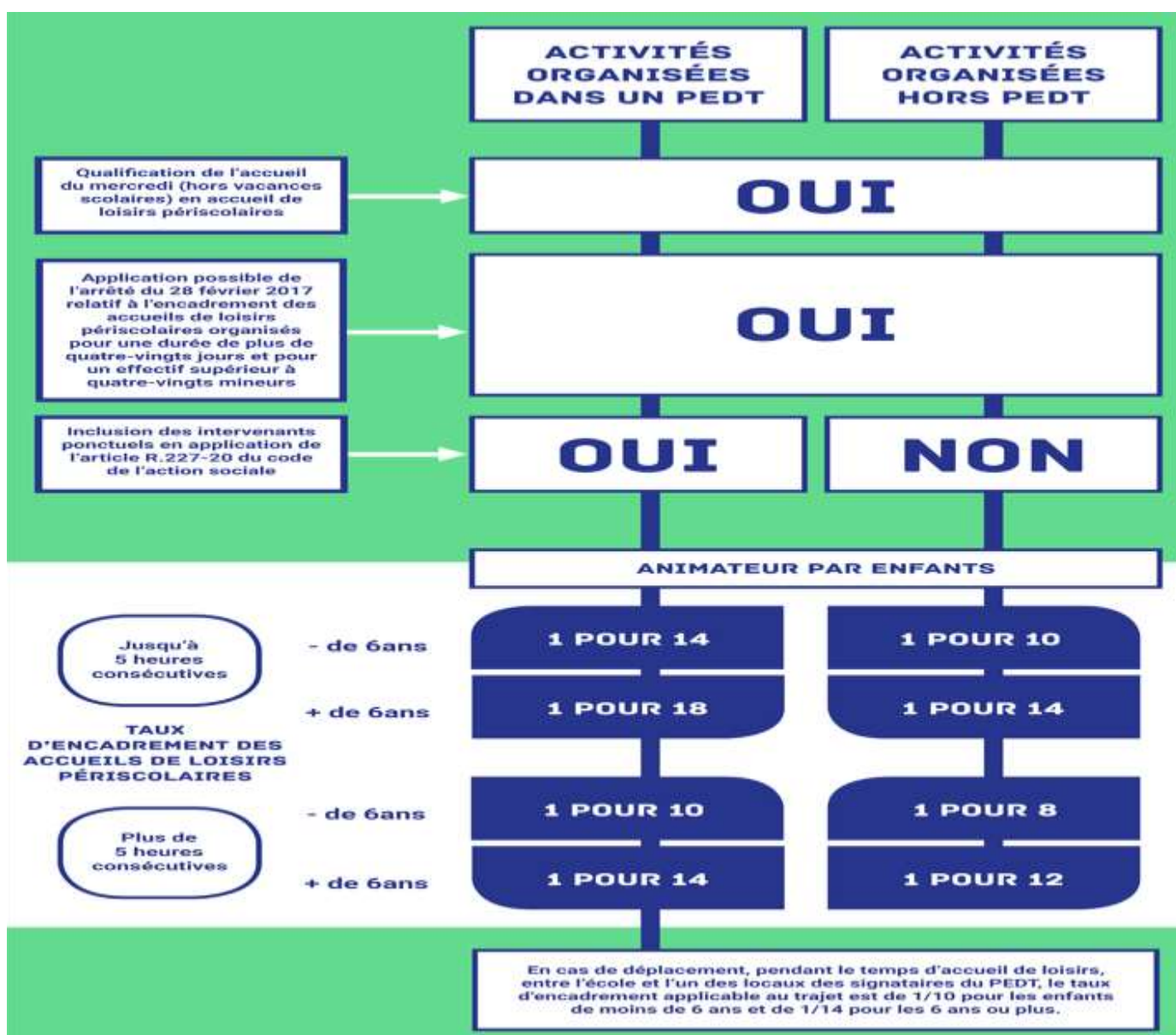
L'équipe pédagogique

La législation des accueils collectifs de mineurs impose des normes d'encadrements :

- 50% minimum du personnel encadrant doit être diplômé du BAFA ou équivalent
- 20% maximum du personnel encadrant sans formation.

Le reste du personnel encadrant sera stagiaire BAFA ou équivalent et dépendra des deux effectifs cités ci-dessus

L'effectif d'animateur dépendra du nombre d'enfants inscrits et du temps d'accueil.



Préparation des activités :

Des réunions spécifiques à la préparation des vacances scolaires sont organisées en amont, sous la responsabilité de la directrice pour chaque période de vacances. Un thème différent est proposé pour chaque vacance.

Le mercredi : Pour ce qui est de la préparation des activités du mercredi, la directrice propose des thématiques aux animateurs en leur imposant des activités spécifiques. Un thème annuel est choisi.

Le recrutement :

L'équipe d'animation est recrutée par la directrice de la structure. Elle organise ensuite des entretiens individuels pour connaître les motivations du candidat et évaluer ses compétences. La directrice propose alors la candidature à la coordonnatrice qui transmet à la directrice générale pour la validation de la candidature.

Moyens d'action :

Les locaux et les équipements de la structure d'accueil sont mis à disposition par la commune partenaire. En fonction des nécessités, et par l'intermédiaire des PEP 10, chaque directrice doit formuler ses besoins de matériel auprès de la commune partenaire en application du contrat de délégation qui lie cette dernière avec les PEP 10.

Par ailleurs, en ce qui concerne le budget lié au fonctionnement (prestation éducative, alimentation, fournitures administratives), la directrice possède un compte spécifique sur lequel sont préalablement virés les crédits correspondant au budget prévisionnel.

Pour les vacances scolaires, les budgets sont calculés par la direction du service en fonction du nombre d'enfants prévus, du nombre de jours d'ouvertures et des transports nécessaires à l'organisation des sorties. Ces prévisions sont établies avec la directrice de la structure, en lien avec les activités prévues dans le projet pédagogique.

Les PEP 10 attachent une grande importance à la formation des personnels de l'association. Cette exigence témoigne de leur volonté d'amélioration constante de la qualité des prestations fournies auprès des usagers, en particulier des enfants qui leur sont confiés. Elle est également l'expression de la volonté d'une plus grande professionnalisation par la mise en place d'un large panel de formations (connaissance des publics, techniques d'animation, hygiène, sécurité...) directement applicables sur le terrain.

Un appui technique est apporté par la coordonnatrice PEP. Celle-ci, véritable intermédiaire entre la structure de terrain et la structure administrative, assurent un rôle de conseil, mais aussi de contrôle auprès de la directrice des différents accueils périscolaires dont elle a la responsabilité.

Concernant les enfants à besoins particuliers, tels que les enfants en situation de handicap, une procédure spécifique est mise en place afin de leur proposer les meilleures conditions d'accueil possible au sein de la structure. Cette procédure est mise en place dès le premier contact avec les familles.

Evaluation :

Les résultats de ces actions doivent être évaluables selon des critères précis et objectifs. Il appartient aux équipes et à l'association de les proposer dans le cadre de la démarche structurée d'amélioration continue de la qualité et de créer les outils adéquats. Des bilans, notamment qualitatifs, sont réalisés régulièrement en cours et en fin d'action. Il s'agit d'amener chaque personnel encadrant à un haut niveau de professionnalisme, grâce à la mise en place de dispositifs variés avec suivi personnalisé, réunions régulières d'organisation, d'analyse et d'évaluation des pratiques et des actions.

Par ailleurs, les PEP 10 s'assurent d'un suivi qui favorise le conseil et l'amélioration des structures d'accueil afin de répondre à un souci constant de qualité. La coordonnatrice valide les programmes d'activités et lors de ses visites dans les différents sites, elle veille à leur mise en pratique sur le terrain. Elle observe le déroulement des actions, constate les difficultés rencontrées puis, après analyse et proposition de solutions avec la personne responsable de la structure, elle vérifie l'impact des mesures prises.

Un compte rendu de ces visites d'évaluation, que ce soit sur le plan pédagogique, administratif ou réglementaire est complété lors de chaque visite. Ce document permet de visualiser l'évolution de la structure et en permet l'analyse administrative et organisationnelle. Un exemplaire de ce compte rendu demeure dans la structure.

